



DESTINATION MUSÉE

Collections de Dunkerque

ACTUALITÉ --->>> 14 oct. 2017 - 25 Mars 2018
Exposition

Face à l'Histoire
LAAC Dunkerque

Une collection - un territoire --->>>

Durant tout l'été, la ville de Dunkerque a été mise à l'honneur grâce au film de Christopher Nolan qui retrace un des événements les plus importants de la Seconde Guerre Mondiale, l'opération Dynamo.

A leur façon, les musées de la ville proposent de poursuivre l'exploration de cette période troublée au travers d'une exposition intitulée « Face à l'histoire ».

Etonnant, ce projet permet pour la première fois au LAAC, lieu d'Art et Action contemporaine, d'accueillir quelques œuvres du musée des Beaux-Arts. Toutes proviennent de spoliations et sont regroupées sous le mystérieux sigle « MNR », musées nationaux récupération. Elles sont confrontées à des œuvres modernes de la collection du LAAC, d'artistes ayant subi l'exil, la clandestinité, la déportation...

L'exposition permet ainsi d'évoquer différentes formes de traque de l'art sous le III^e Reich, d'imaginer la chasse aux artistes et intellectuels contemporains mais aussi les rafles d'œuvres anciennes.

Elle encourage également à poursuivre la réflexion sur le totalitarisme, en donnant un nouvel aperçu de cette époque, à partir des œuvres des musées de la ville.

Patrice VERGRIETE
Maire de Dunkerque

Journal de bord #6

Comme tout musée labellisé « musée de France », le musée des Beaux-Arts de Dunkerque a pour mission de valoriser ses collections en les rendant accessibles au plus grand nombre, en les partageant, en les exposant...

La direction des musées a fait le choix de mettre à profit la fermeture actuelle du musée des Beaux-Arts pour diffuser et mettre en lumière les riches collections du musée dans de nouveaux lieux et à la rencontre de nouveaux publics.

C'est ainsi que s'est imposée l'idée de *Destination musée !*, opération à multiples facettes imprégnée de cette volonté de partage que le musée souhaite explorer sur tous les territoires.

Elle s'appuie sur la circulation des œuvres, sur la programmation d'expositions « hors les murs », sur le croisement des regards portés sur les collections, sur des présences artistiques dans l'espace public et sur des rencontres avec les publics.

En rendant visible une partie des collections sur un territoire proche ou éloigné, le musée s'engage à la fois à aller à la rencontre des habitants, dans leurs quartiers et dans leurs villes, au sein d'équipements de proximité qui leur sont familiers et à faire connaître et rayonner la collection au-delà de son agglomération.

Chaque projet est unique, réalisé sur mesure en fonction des lieux retenus, et nécessite un aménagement et une programmation adaptés.

Ainsi, les œuvres et objets des riches collections du musée se dévoilent sous de nouveaux jours, à la portée de tous les regards.

Nous vous invitons à venir les (re)découvrir, à nous suivre dans ces aventures et à embarquer pour *Destination musée !*

La Commission de Récupération Artistique (1944-1949)

La Commission de Récupération Artistique fut instituée auprès de la Direction générale des Arts et des Lettres sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, par un arrêté du 4 novembre 1944.

Les services administratifs afférents furent organisés par un décret en date du 20 au 28 août 1945.

Les objectifs de cette commission, dénommée CRA, furent clairement exprimés par ces textes.

Il s'agissait principalement « d'étudier les problèmes posés par la récupération des œuvres d'art, souvenirs historiques, objets précieux, documents d'archives, livres et manuscrits enlevés par l'ennemi ou sous son contrôle au cours de l'Occupation du territoire français. Et de recueillir et contrôler, en vue de cette récupération, les déclarations des intéressés et tous les éléments d'information, les objets ainsi définis appartenant aux collectivités françaises ou à des ressortissants français ».

La Commission rassemblait des personnalités issues du monde des musées pour former un collège. Sa présidence fut confiée à Albert S. Henraux (1881-1953) et le secrétariat à Rose Valland (1898-1980), qui apportait son expérience inestimable acquise au cours de ses quatre années passées au musée du Jeu de Paume en tant qu'attachée de conservation, au contact quotidien des services de l'état-major allemand ERR (Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg).

Dès juin 1946, satisfaite des premiers retours d'œuvres spoliées, la Commission sélectionna les plus prestigieuses des objets récupérés, pour les proposer à l'admiration du public à l'Orangerie des Tuileries, le pendant du Jeu de Paume.

Le 30 septembre 1949, le décret n° 49-1344 mit fin aux opérations de la Commission de Récupération Artistique, dont les attributions



furent transférées à partir du 1er janvier 1950 à l'Office des biens et intérêts privés, plus connu sous son acronyme, OBIP. L'article cinq se penchait sur la restitution des biens spoliés par l'ennemi, en fixant le sort des œuvres récupérées en Allemagne : « Sous réserve de la législation relative aux biens spoliés, une commission présidée par le directeur général des Arts et des Lettres procédera à un choix des œuvres d'art retrouvées hors de France, qui n'auront pas été restituées à leur propriétaire. Les œuvres d'art choisies par la commission seront attribuées par l'Office des biens et intérêts privés à la Direction des musées de France, à charge pour elle de procéder dans un délai

de trois mois à leur affectation ou à leur mise en dépôt dans les musées nationaux ou les musées de province. Ces œuvres d'art seront exposées dès leur entrée dans ces musées et inscrites sur un inventaire provisoire qui sera mis à la disposition des collectionneurs pillés ou spoliés ».

Il faut insister sur ce fait : les œuvres sélectionnées par cette commission, désignées désormais par le sigle MNR, n'appartiennent pas au patrimoine de l'État. Il n'en est que le dépositaire, dans l'attente d'une éventuelle restitution.



Le tournant historiographique des années 1990

Un tournant historiographique s'opéra au milieu des années 1990, dans un climat propice aux questionnements sur le rôle de l'État français dans les persécutions des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agissait de reconnaître la participation française aux spoliations : les exactions commises par le Commissariat général aux Questions juives, notamment les aryanisations, les séquestres des biens culturels des

personnes déchues de la nationalité française, enfin le rôle de certains acteurs français et allemands dans le marché de l'art sous l'occupant nazi. En parallèle, des publications scientifiques s'employèrent à démontrer la collaboration d'une partie des élites et l'explosion du marché de l'art pendant l'Occupation. En 1993, l'historienne Laurence Bertrand Dorléac fut l'une des premières à montrer, dans son ouvrage *L'art de la défaite, 1940-1944*, l'ampleur du trafic des objets d'art.

Dans la même veine, en 1995, la publication en français de l'étude de l'historienne américaine Lynn H. Nicholas apporta une perspective européenne au sujet, en confrontant la situation française à celle d'autres pays occupés, et notamment le cas des Pays-Bas. Hector Feliciano, journaliste portoricain, publia lui aussi en 1995 une enquête minutieuse sur le pillage et les transferts des œuvres d'art en France sous l'Occupation. Cette publication jetait un pavé dans la mare en affirmant que les musées n'avaient pas suffisamment recherché les propriétaires ou leurs ayants droit. Les musées de France, face aux attaques suscitées par leur gestion des restitutions des MNR, se devaient de réagir au plus vite. Le 17 novembre 1996, le colloque organisé par la Direction des musées de France à l'amphithéâtre Rohan de l'École du Louvre, prétendait mettre fin aux polémiques portées devant l'opinion publique.



en charge de l'avancement du dossier des restitutions. Dès lors fut inversée la tendance, qui voulait que l'on attende des familles qu'elles fassent valoir leurs droits et viennent à la rencontre des pouvoirs publics pour prétendre récupérer leurs œuvres.

La détermination de la tutelle devint le catalyseur d'une campagne de restitution des MNR, convoquant le devoir moral des musées de France. Puisse cette démarche intervenue soixante-quinze ans après les faits trouver dans le contexte contemporain une nouvelle vigueur.

Emmanuelle Polack Historienne de l'art

Une volonté politique clairement définie en 2014

Or il faudra attendre la volonté affichée et la démarche proactive d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, pour s'atteler à cette question en 2014, en initiant la mise en place d'un « groupe de travail »



CRÉDIT :
Joost Cornelisz Drooghsloot,
Piscine de Bethsaïda
(détail), XVII^{ème} siècle, MNR 749
Jan Miense Molenaer,
Enfants au chat,
XVII^{ème} siècle, MNR 449
Frans Snyders,
Marchande de fruits,
XVII^{ème} siècle, MNR 617
Allart Van Everdingen,
Gorge montagnaise,
XVII^{ème} siècle, MNR 706
Pieter Claez,
Nature morte au jambon,
1630, MNR 741
Alexander Adriaenssen,
Poissons et chat,
XVII^{ème} siècle, MNR 743
Joost Cornelisz Drooghsloot,
Piscine de Bethsaïda,
XVII^{ème} siècle, MNR 749
Œuvres récupérées à la fin de la Seconde
Guerre mondiale, déposées par l'État
en attente de leur restitution à leurs
légitimes propriétaires

--->>> LAAC Dunkerque



Jardin de sculptures
302 avenue des Bordées
59140 Dunkerque
03 28 29 56 00

Ouvert
du mardi au vendredi :
9 h 30 > 18 h
le week-end :
10 h > 18 h

--->>> Autre Destination

#5 La figure ou le reflet de l'âme
7 octobre 2017 - 1^{er} avril 2018

Musée départemental de Flandre
26, Grand'Place
BP 38 - 59670 Cassel
03 59 73 45 59 /60



École flamande, *Tête d'enfant*, ca. 1610.
huile sur bois © Direction des musées,
musée des Beaux-Arts, Dunkerque /
Emmanuel Watteau

--- FOCUS --- >>> EN COULISSES --- >>>

MNR : OBLIGATIONS LEGALES.

En raison de leur passé pendant la guerre, les MNR au sein d'un musée ne sont pas des œuvres comme les autres. L'État applique toujours des mesures particulières à ces biens dans un seul but, leur bonne conservation et leur restitution.

Car les MNR conservés dans les musées n'appartiennent pas à l'État mais sont sous la tutelle du ministère des affaires étrangères et attendent toujours d'être récupérées par leurs propriétaires ou héritiers.

Elles sont signalées par le préfixe MNR dans un inventaire spécial du musée mais ne font pas partie de sa collection. Leur statut ne leur permet pas de partir à l'étranger car elles doivent en permanence être accessibles au public et exposées.

Sur les cartels doit être précisée leur provenance en plus de l'appellation MNR car ce peut être un moyen de retrouver le propriétaire.

Les MNR ont récemment été photographiés selon un protocole strict, face avec cadre, revers et détails d'inscriptions, cachets, Chaque signe distinctif au dos des tableaux pourrait être un indice sur les propriétaires ou l'histoire de l'œuvre.

Ces œuvres doivent conserver leur cadre d'origine et ne peuvent être restaurés sans l'accord du musée du Louvre qui est leur lieu de gestion centralisé.

Les déplacements doivent être la plupart du temps suivis par un restaurateur.

Tout doit être réuni pour que ces œuvres soient maintenues dans le même état qu'à leur retour de la guerre.

Dunkerque conserve sept MNR dont il a la gestion depuis la fin des années 1960.

Six sont présentés au LAAC. Le septième MNR de Dunkerque est actuellement exposé au Musée départemental de Flandre à Cassel pour l'exposition « La figure ou le reflet de l'âme ». Il représente un vieil homme barbu attribué à Anton Van Dyck, datable du XVII^{ème} siècle.

Depuis 1951, 103 œuvres ou objets d'art ont retrouvé leurs propriétaires.

Ceux-ci doivent fournir des preuves (photographies, facture, assurance...) pour réclamer leurs biens. Mais un groupe de travail des MNR peut, après de longues recherches, retrouver l'historique des œuvres.

La restitution peut ainsi être décidée par le ministère de la culture.

Il est urgent de chercher et de rétablir le titre de propriété, car les héritiers, au fil des ans, deviennent de moins en moins nombreux.

Restituer une œuvre, ce n'est pas seulement réparer un préjudice matériel mais permet également de rendre la dignité à ceux dont on a bafoué l'honneur.

Lise Vanthournout, assistante d'exposition.

--->>> Événements autour de l'exposition

Les rencontres du midi

Jeudi 9 NOV.

12h30-13h45

Les MNR de la collection du Musée des beaux-arts de Dunkerque par Lise

Vanthournout & Camille

Bouquet, assistantes d'exposition.

Tarif : Entrée du musée

Conférence

Samedi 18 NOV.

14h30

Musées Nationaux Récupération.

Emmanuelle Polack, historienne, est une des spécialistes du pillage des collections d'œuvres d'art en France durant la Seconde Guerre mondiale.

En partenariat avec l'association Le Musoir.

Tarif Adhèrent 2 € Autre public 6 €

Le mois du film documentaire

Dimanche 19 NOV. & Samedi 25 NOV. 16h

Projection de **L'espionne au tableau, Rose Valland face au pillage nazi.** de Brigitte Chevet :

2015 - 52 mn / Prod. Aber images, France télévision.

Gratuit

Expo/Ciné

Jeudi 1^{er} FÉV.

À partir de 18h30

Projection de **Mr Klein** de Joseph Losey (1976 - 123mn).

En 1942 à Paris, sous l'occupation allemande, l'Alsacien Robert Klein fait des affaires, notamment en rachetant à vil prix des objets d'art à des Juifs en difficulté...

18h30 - Visite accompagnée de l'exposition au LAAC

20h - Buffet apéritif & Cinéma au Studio 43

Après la projection, conférence, rythmée d'extraits et de montages audiovisuels, par Thierry Cormier, historien du cinéma.

En partenariat avec la LICRA.

Tarifs : 1€50 pour la visite au LAAC & 4€50 au studio 43 sur présentation du ticket du LAAC

